

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME
DE LICENCE DE SOCIOLOGIE DE LA FACULTE DES
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Issiaka-P. Latoundji LALÈYÈ, Président
- Pr. Abdoulaye NIANG, Membre
- Dr. Mame Safiétou Djamil GUEYE, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Septembre 2017

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du programme évalué.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur site.....	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup.....	7
5. Points forts du programme	15
6. Points faibles du programme	16
7. Appréciations générales du programme.....	16
8. Recommandations à l'établissement	17
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	17
10. Proposition de décision	17

1. Présentation du programme évalué

Le département de sociologie contribue, par sa présence et son fonctionnement, à illustrer l'engagement résolu de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Cheikh Anta Diop dans l'enseignement, la recherche et la promotion des lettres et des sciences humaines en Afrique. Deux de ses caractéristiques méritent l'attention :

- une histoire déjà longue qui fait de ce foyer d'activité sociologique un des plus anciens d'Afrique ; même s'il s'agit d'une histoire marquée par la suppression du département de sociologie de 1968 à 1992 ;
- un effectif d'apprenants qui, par son importance numérique et son rythme de croissance constitue un défi pour l'imagination pédagogique en même temps qu'il offre un champ pour expérimenter des innovations courageuses et réfléchies.

Commis par l'ANAQ-SUP, les trois membres de l'équipe d'experts mentionnés ci-dessus se sont rendus sur le site de ce département le mardi 21 juin 2016 pour procéder à *l'évaluation externe* de son programme de *licence de sociologie*.

Le présent rapport rend compte de cette évaluation externe. Il comporte notamment :

- a. un avis sur le rapport d'auto-évaluation rédigé par la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité du département de sociologie et communiqué aux experts externes avant la visite sur site,
- b. une description de cette visite,
- c. une appréciation du programme de licence de sociologie par rapport aux 19 (dix-neuf) standards qui constituent les 6 (six) champs d'évaluation définis dans le référentiel d'évaluation de l'ANAQ-SUP,
- d. une liste des points forts dudit programme,
- e. une liste des points (faibles) à fortifier,
- f. une appréciation générale,
- g. des recommandations à l'établissement,
- h. des recommandations à l'ANAQ-SUP comprenant des *attentes impératives*,
- i. une proposition de décision quant à l'accréditation du programme soumis à l'évaluation.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Il faut signaler la faible visibilité des éléments constitutifs (EC) qui sont appelés à faire voir, conformément à l'esprit du système LMD, les subdivisions des unités d'enseignement (UE) dans lesquelles se décomposent les branches dominantes de la formation appelée à conduire à la *licence en sociologie*.

A titre illustratif, le semestre 5 se compose de deux UE obligatoires qui totalisent 22 crédits : ce sont les UE SOCIO351 (Sociologie générale) et SOCIO352 (Méthodologie). Les éléments constitutifs de l'UE Socio351 sont EC1 *Sociologie explicative et compréhensive* et EC2, *Sociologie Africaine* ; EC1 a le coefficient 3 et EC2 a le coefficient 2. De même, les deux éléments constitutifs de l'UE Socio 352 (Méthodologie) sont EC1, *Traitement et analyse des données quantitatives* et EC2 *Traitement des données qualitatives*. Ces deux UE étant obligatoires, en s'y inscrivant, l'apprenant totalisent 11 crédits x 2 = 22 crédits qui, en s'additionnant aux 8 crédits de l'une des 4 UE optionnelles offertes (Socio353, Socio354, socio355 ou socio356) constitueront les 30 crédits requis pour réussir le semestre 5.

Il importe, en conséquence, dans la présentation de la maquette des enseignements, de faire apparaître clairement les éléments constitutifs (EC) de chaque unité d'enseignement (UE) ; comme il importe de voir d'un seul regard les options offertes ainsi que leur évolution d'un semestre à l'autre afin de pouvoir suivre les axes de spécialisation et d'approfondissement. Et si le *plan d'action* élaboré par les auteurs de l'autoévaluation en collaboration avec la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité ne s'est fixé pour objectif que :

- d'améliorer l'encadrement des étudiants,
- de favoriser leur réussite aux contrôles et examens,
- leur insertion dans le monde du travail, il faudrait pouvoir y inclure la prise en charge progressive par les apprenants eux-mêmes de ce que la suppression des Travaux Pratiques (TP) a fait mettre au compte du Travail Personnel de l'Etudiant (TPE) : travail personnel que des contrôles continus devraient permettre de suivre, évaluer et certifier.

Par ailleurs, la licence de sociologie proposée ne permet de faire que deux choses :

a) *poursuivre des études*¹ ;

b) *s'insérer professionnellement*, notamment dans le Développement (ONG, Organisation Internationales, Administrations Publique, secteur privée, bureau d'études, etc.), l'enseignement, etc. Il faut faire remarquer que pour cela souvent des études complémentaires sont nécessaires, mais sans que l'étudiant n'ait besoin de recommencer à zéro, car il a déjà les prérequis de base nécessaires grâce à l'enseignement de la sociologie.

On peut en dire autant pour toute autre discipline enseignée dans les universités sénégalaises ou africaine, car le problème de l'insertion professionnelle par le diplôme est général.

¹Quelles études ? Dans quels domaines ? En sociologie ou dans d'autres disciplines et alors lesquelles ?

Quant aux *Objectifs spécifiques*, lorsque le rapport d'autoévaluation donne à lire que *La formation en Licence de sociologie est d'ordre académique*, que veut-on dire au juste par cette affirmation ? Veut-on dire que c'est une formation qui doit se donner uniquement à l'université ? Une véritable réflexion doit s'engager autour de cette question.

Au total, le rapport d'autoévaluation qui est bon dans l'ensemble doit cependant être amélioré sur les points suivants, notamment :

- en éliminant les coquilles qui subsistent,
- en allégeant la présentation de la contribution du Pr Ly à l'histoire du département de sociologie de l'UCAD en ne s'en tenant qu'à l'essentiel,
- et en faisant apparaître clairement dans la maquette l'articulation des UE en EC comme indiqué ci-dessus.

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

Le mardi 21 Juin 2016, a eu lieu la réunion de prise de contact avec les responsables du programme de la licence en sociologie de l'UCAD, dans la salle des Actes de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. La séance est ouverte à 9h27.

Preennent part à cette rencontre :

- Les trois experts commis par l'ANAQ-SUP (voir ci-dessus),
- Le Pr. Amadou Abdoul Sow, Doyen de ladite Faculté,
- Le Pr. Mamadou Sarr, de la faculté de médecine, Responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité au niveau de toute l'UCAD,
- Le Pr. Sylvain Landry Faye, Maître de conférences, spécialiste en socio anthropologie de la santé et Chef du Département de Sociologie,
- Le Pr. Souleymane Gomis, Maître de conférences, Responsable de la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité du département de sociologie et Responsable de la licence de sociologie,
- M. Tidiane Ndoye, Maître assistant,
- Le Dr. Ibrahima Dia, Assistant,
- Mme Seck Aissatou Diallo, Assistante de direction,
- Et M. Bara Gaye, étudiant en licence de sociologie et Moniteur au Département de sociologie.

Le Pr. Lalèyè, au nom des deux autres membres de l'Equipe d'Experts externes, rappelle l'esprit dans lequel la visite est effectuée ; il s'agit notamment de:

- Constater *de visu* ce qui a été annoncé dans la pièce maîtresse qu'est le Rapport d'auto-évaluation du programme ;

- Recueillir des informations «fraîches», étant donné qu'il s'est écoulé un temps entre le dépôt du rapport d'auto-évaluation et la visite sur site en cours, visite reportée plusieurs fois ;
- Accompagner les collègues dans leur légitime aspiration à faire reconnaître le travail qu'ils accomplissent et aider l'ANAQ-SUP à apprécier ce travail à sa juste valeur.

Pr. Mamadou Sarr renchérit en faisant remarquer que les responsables du programme de la licence en sociologie ne sont pas là pour défendre leur programme ; ils devraient plutôt s'efforcer d'accueillir tout ce qui, dans les remarques et les questions des experts en visite, leur permettra d'améliorer le programme soumis à évaluation dans son fond comme dans sa forme.

Après cela, deux présentations en *Power Point* furent faites pour exposer le programme à évaluer : la première est faite par Pr. Faye, Chef du Département de Sociologie et la seconde par Pr. Gomis, le tout en une trentaine de minutes. Pr. Sarr compléta ces deux exposés par des remarques pertinentes allant dans le sens de permettre à l'auditoire de se représenter adéquatement le programme soumis à l'évaluation.

De 12h16 à 14h32, les trois experts externes eurent à s'entretenir successivement avec Mme Aïssatou Dia Seck, Assistante du Chef du département, Mlle Coly, une étudiante en deuxième année de sociologie, M. P. Diédhiou, étudiant en Master 1 dudit département et M. Bara Gaye en sa qualité de Moniteur au département de sociologie. Il faut signaler que Mlle Coly et M. Diédhiou furent choisis «au hasard » dans les couloirs, à la demande des experts externes, tandis que M. Bara Gaye siégeait dès le commencement des échanges en sa qualité de membre de la partie censée représenter le Département de sociologie.

3.2 Appréciation de la visite sur site

Ces échanges ont été bien appréciés par les experts en visite qui posèrent des questions nombreuses et variées ; les réponses faites par les intervenants ont eu l'énorme avantage de compléter le rapport d'autoévaluation sur les points ci-après :

- La tenue d'un *Blog-Spot* administré par Mme Seck désormais sur le point d'être secondée par une deuxième Assistante qui vient d'être recrutée, mais ne participait pas à la réunion du jour ;
- L'existence d'une page *Facebook* du Département de sociologie et d'un *Club de sociologie* dynamique ;
- La pratique des *voyages d'étude* (conçus de façon fort originale et intelligente) offerts, par principe, aux étudiants de deuxième année depuis huit ans mais jugés si intéressants par les étudiants eux-mêmes que ceux de première année qui n'y ont pas encore officiellement droit et ceux de la troisième année qui, officiellement n'y ont plus droit s'empressent néanmoins de s'y inscrire et n'hésitent pas à se cotiser jusqu'à verser 25 000 par tête pour y participer ;
- La désignation d'un Enseignant qui, au niveau de chaque année d'étude est à l'écoute des étudiants qui savent ainsi qu'ils peuvent, à tout moment, aller lui confier leurs

préoccupations personnelles qu'elles soient d'ordre académique ou d'ordre strictement personnel ; ce qui a pour effet de devancer des crispations et des crises en même temps que de permettre une résolution des conflits avant même qu'ils ne se consolident et n'éclatent au grand jour ;

- La nomination de plusieurs moniteurs, (au lieu d'un seul pour tout un département) dont la présence aux côtés des apprenants permet à ceux-ci de faire part de leurs difficultés par rapport aux enseignements dispensés et aux différents contrôles de connaissance à subir.
- L'existence d'un *Club de Sociologie* créé par les étudiants eux-mêmes et qui organisent des séances de renforcement en faveur des plus faibles ; séances animées par les étudiants les plus avancés ou les plus performants, le but visé étant de réduire le taux d'échec.

Le fonctionnement harmonieux de ces « institutions » apparemment insignifiantes lorsqu'on les regarde isolément fait du département de sociologie de l'UCAD une véritable famille au sein de laquelle la prise en compte de l'ascendant des aînés offre aux nouveaux-venus un cadre propice à une insertion douce et efficace.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Le rapport d'autoévaluation du département de sociologie arrive à la conclusion que sur les 19 standards en lesquels se décomposent les 6 champs d'évaluation du référentiel d'évaluation de l'ANAQ, 16 ont été atteints ; soit une réussite de 84,21 sur 100, ou 16,84 sur 20. Cela incline tout autre évaluateur – notamment un évaluateur externe – à s'efforcer de s'assurer que l'*applicabilité* n'a pas été confondue avec l'*application* effective, laquelle ne peut se soustraire des contingences spatiotemporelles du milieu d'insertion que de façon toujours circonstancielle et nécessairement nuancée.

En admettant que cette autoévaluation soit l'œuvre d'une Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ) qui aura pris la précaution de travailler en relation permanente avec la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD, tout en ayant recherché le plus grand nombre d'avis critiques portant sur les observations faites et les conclusions dégagées dans le processus d'élaboration du document d'autoévaluation, on n'en aurait pas moins souhaité disposer du *Plan d'action* mentionné dans la conclusion de ladite autoévaluation. Car s'il est exact que cette autoévaluation a « ...permis de mesurer le niveau d'application et de mise en œuvre de la réforme LMD... » (p.40), ce n'est pas de façon automatique que la réforme LMD confère la qualité attendue à ce qu'on entreprend dans son cadre. En conséquence, un plan d'action élaboré en collaboration avec la Cellule Interne d'Assurance Qualité de la Faculté aurait donné à voir le chemin qu'il reste à parcourir en fonction du chemin que le département de sociologie a conscience d'avoir déjà parcouru. Cela aurait donné aux rédacteurs du document final de l'autoévaluation l'occasion de mentionner les dispositions mises en œuvre conjoncturellement pour limiter les soubresauts d'une année académique sénégalaise soumise à tant d'interruptions que, pour prétendre avoir

atteint le standard 1.01 qui stipule que *le programme d'études est régulièrement dispensé*, il faudrait pouvoir asseoir une telle conclusion sur les calendriers des trois ou cinq dernières années académiques et mettre en lumière la manière dont une telle prouesse a été réalisée.

Dans les échanges verbaux qui ont suivi la présentation du programme le mardi 21 juin lors de la visite des experts externes, ces éléments de preuve ont été mentionnés à la satisfaction évidente des membres de l'équipe d'experts externes qui ont obtenu de leurs interlocuteurs qu'ils enverraient les diapositives et les textes de leurs présentations orales aux trois experts pour leur permettre d'en tenir compte dans leur rapport.

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Les PV de délibération et le rapport sur les effectifs des cinq (5) dernières années ne suffisent pas pour attester que le programme d'étude est régulièrement dispensé. Ces deux éléments probants prouvent que le programme a été dispensé, certes, mais ils ne permettent pas de se rendre compte des obstacles qu'il a fallu surmonter, du fait, notamment, des nombreuses grèves de notoriété publique nationale et sous régionale, voire internationale. Ce qu'il faut fournir, c'est la preuve que, malgré ces grèves, les activités programmées ont été effectivement exécutées : enseignements, contrôles, examens, délibération, etc. Et pour cela, il faudrait, sur les cinq (5) dernières années, vérifier l'effectivité de ces activités, malgré les grèves récurrentes : différents calendriers de rattrapage des enseignements, qu'il s'agisse de cours ou de travaux pratiques et/ou dirigés ou de reprogrammation des autres activités. Dans les échanges verbaux durant la visite sur site, il est apparu clairement que les enseignants et les étudiants du Département de Sociologie de l'UCAD ont eu, de manière concertée, la volonté de résister aux interruptions dues aux grèves et qu'ils ont toujours recherché les moyens concrets de résister à ces perturbations : rattrapage des cours au besoin, cours organisés en dehors de l'université pendant les périodes de grève pour échapper à des repréailles organisées par les grévistes, respect des volumes horaires, organisation des contrôles et examens en des dates reprogrammées, etc. Le Département de Sociologie a su donc développer une stratégie efficace pour réduire non seulement les risques de grève dans le département, mais aussi ceux des perturbations en son sein liées à des grèves générales externes. Le rapport d'autoévaluation a mis en évidence beaucoup de ces aspects, les quels ont été d'ailleurs repris et bien explicités lors des échanges verbaux pendant la visite du site. En conséquence, le standard 1.01 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : *Atteint.*

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Une façon simple de montrer que ce *standard est atteint* est de montrer l'adéquation entre d'un côté la *mission* et la *planification stratégique* du Département de Sociologie (par rapport à l'UFR des lettres et sciences humaines et par rapport, éventuellement, à la mission globale

de l'UCAD) et, de l'autre, le contenu des UE et des EC qui sont dispensés aux apprenants pour leur permettre de réaliser cette mission *par* la sociologie, *pour* la sociologie, *pour* le Sénégal et *pour* eux-mêmes.

Si l'on veut montrer, en plus, que *Cela se traduit par une bonne maîtrise des outils de conception, de collecte, de traitement et d'analyse des données de terrain*, des exemples concrets vérifiables dans l'histoire récente des licenciés en sociologie produits par le département pourraient suffire comme éléments de preuves.

Au demeurant, quels sont ces milieux socioprofessionnels dans lesquels le licencié en sociologie formé par le Département de Sociologie de l'UCAD peut être immédiatement opérationnel sans la nécessité d'une formation complémentaire ? Quelques exemples existent : des personnalités des médias ou des hauts fonctionnaires de l'Etat connus, ainsi que enseignants d'université ont été formés dans ce département. En conséquence, en toute bonne foi, on peut penser que ce *standard 1.02 est* atteint, même si des illustrations plus détaillées auraient pu être fournies.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Les auteurs du rapport d'autoévaluation reconnaissent que *ce standard n'est pas atteint* ; mais la façon dont ils expliquent cet échec révèle l'existence de quelques problèmes au niveau des relations entre le Département de Sociologie et les milieux professionnels ambiants. Car si c'est parce que cette formation est *académique* que les formateurs n'ont pas jugé nécessaire d'impliquer le monde professionnel et/ou socioéconomique, alors tous les sociologues qu'ils sont en train de former ne seront « bons » que pour l'Université ou d'autres structures de formation ou d'encadrement ayant recours abondamment à la sociologie. Or, il est évident que ni l'université, ni les autres structures ciblées ne peuvent à elles seules absorber une telle masse de licenciés en sociologie. Alors que ferait-elle des autres licenciés laissés en rade ?

Il faut donc admettre que le problème des relations du département de sociologie avec le monde professionnel n'est pas encore adéquatement posé et résolu. Et surtout, ce problème ne se limite pas à la question de savoir s'il faut ou non impliquer les professionnels dans la formation du sociologue ; cette nécessité-là se justifie bien autrement.

Il s'agit de savoir ce qu'un *licencié en sociologie* formé comme ces formateurs sont en train de le faire serait capable de faire dans un certain nombre de milieux professionnels qui auront été retenus pour leur aptitude à tirer profit de *l'expertise sociologique* acquise au terme des six semestres que dure la licence en sociologie.

Il faut donc commencer par identifier ces milieux en attente de l'expertise sociologique ; et comme ils sont nombreux, il faudra faire un choix, quitte à le refaire de temps à autre. Ce sera aux formateurs de former leurs licenciés en sociologie pour qu'ils soient capables d'intégrer ces milieux et de pouvoir y être utiles. Ces milieux professionnels choisis

accueilleront les sociologues en formation pour leurs stages et, tout naturellement, les formateurs de ces milieux professionnels seront associés à la formation des futurs licenciés en sociologie. En conséquence, le standard 1.03 n'est pas atteint.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les PV d'assemblée de département suffisent pour l'attester.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Dans son libellé, ce standard parle du personnel d'enseignement et/ou de recherche. Mais dans la justification on mentionne également les étudiants (qui sont une catégorie concernée aussi) lesquels doivent adhérer forcément au programme pour qu'il n'y ait pas de perturbation dans son déroulement. Ces derniers qui disposent de divers moyens pour exprimer leurs opinions, en donnant notamment des retours, peuvent avoir un pouvoir d'influence sur le cours des choses, surtout si les enseignants sont réceptifs à leurs propos : l'existence de réseaux sociaux à vocation académique, tels Blog-Spot, Face Book, Club de Sociologie permet cette interaction entre les enseignants et les étudiants et la possibilité d'une adaptation des décisions académiques aux besoins exprimés des étudiants. En conséquence on peut considérer que le standard 2.02 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Le document B-001 (PV compte rendu échange) annexé au rapport d'autoévaluation contient bien une mention de l'ANAQ ; mais on n'y trouve rien concernant d'éventuelles mesures d'assurance qualité. En effet, le PV de la réunion du 25 juin 2014 dit que le Pr. Souleymane Gomis, Chef du Département de Sociologie enverra le compte-rendu de la réunion que tiendront les enseignants « dispatchés » pour s'occuper de l'évaluation par l'ANAQ ; mais ni ce PV annoncé ni les dispositions concrètement prises pour réaliser la qualité ne sont fournis dans l'annexe B-001. Quant à l'annexe G-005 annoncé dans le rapport d'autoévaluation, il ne figure pas dans les documents probants mis à la disposition des experts, en conséquence le standard 2.03 n'est pas atteint.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint.

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

L'annexe D-004 transmis avec le rapport d'autoévaluation, contient un plan de cours en deux parties et un syllabus. Ce cours, c'est la SOC101 et le syllabus est celui du cours de méthodologie de 3^{ème} année. Le plan du cours SOC101, Sociologie générale, porte la date du 30 avril 2002, comporte le détail des intitulés des trois chapitres et la bibliographie mais ne donne pas d'indication sur l'objectif du cours, les étapes successives, les contrôles prévus, le calendrier du déroulement etc. ; le volume horaire alloué, le nombre d'heures du travail personnel de l'étudiant et le nombre de crédits ne sont pas, non plus indiqués. Le syllabus du cours de méthodologie concerne un cours de 3^{ème} année ; il tient sur une page et s'assigne de renforcer les acquis des années précédentes et de préparer les étudiants à rédiger plus tard, leurs mémoires de Master 1 et de Master 2.

Ces deux documents ne sont ni des plans de cours à proprement parler, il leur en manque le détail et la précision, ni des syllabus au sens strict car ils n'aspirent pas à donner à l'étudiant ce qu'il lui faudrait savoir pour atteindre le niveau de connaissance auquel l'enseignant se propose de le conduire. L'annexe D-002 qui renvoie à la maquette ne donne à voir que les UE et le EC des semestres 1, 2, 4, 5 et 6 ; le semestre 3 est absent.

Quand le rapport d'autoévaluation affirme que « Des plans de cours et/ou des syllabus existent pour toutes les UE » et renvoie à l'annexe D-004 où ne se trouvent qu'un plan du cours SOC101 en deux pages et un syllabus incomplet du cours de méthodologie en une page, l'on est dans l'obligation de constater que le standard 3.01 n'est pas atteint.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Dans les annexes qui accompagnent le rapport d'autoévaluation, il se trouve deux dossiers (D-004 et D-002) qui contiennent respectivement un plan de cours, un syllabus d'une page et 5 des six maquettes des enseignements des trois années de la licence en sociologie.

Quatre activités pédagogiques sont présentées comme aptes à préparer les apprenants au marché : une *association dans les expertises* évoluant dans le marché du travail ; *le retour d'expériences* des ALUMNI ; les voyages d'étude suivis de restitution qui préparent les étudiants au marché du travail ; la pédagogie numérique avec ses blog et logiciels destinés à l'enseignement de la sociologie. Les exemples fournis par les auteurs de l'autoévaluation en guise d'illustration pourraient être plus détaillés.

L'annexe D-005 contient 5 sujets d'examens portant sur des enseignements, mais dont les plans de cours et les syllabus ne sont pas fournis aux évaluateurs présentement. Quelques insuffisances mineures existent, mais les experts considèrent néanmoins que le standard 3.02 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Le contrôle de la présence effective des apprenants est assuré d'une manière constante et vérifiable par la consultation des registres ou des fiches ad hoc. Les experts sont d'avis que le standard 3.03 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les annexes A-001 et D-007 mentionnés ci-dessus ne sont pas accessibles dans les documents fournis mis à la disposition des experts. Néanmoins, il y a d'abord lieu de se demander quel est le sens de la phrase que voici : « Le programme connaît les taux de promotion, de redoublement et d'abandons pour prendre les mesures correctives ». En second lieu, où sont ces taux de réussite puisqu'on les dit disponibles ? Et qu'est-ce qu'un taux de réussite satisfaisant ? Enfin, qu'est-ce qu'un taux de réussite significativement amélioré ? Si ces documents mentionnés existent dans les archives pédagogiques du département comme le déclarent les auteurs de l'autoévaluation, alors les évaluateurs externes estiment que le standard 3.04 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Les allégations des auteurs de l'autoévaluation sont suffisamment illustrées par les documents annexes cités comme éléments de preuves. Le standard 4.01 peut donc être tenu pour atteint. Toutefois, les évaluateurs externes souhaitent que sur l'important sujet de l'évaluation des enseignements, des dispositions soient prises pour passer – ne serait-ce que progressivement – de l'informel qui encourage la suspicion – au formel qui permet de codifier et de soutenir l'effort vers l'amélioration de la qualité. Le standard 4.01 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Il aurait été plus simple et au demeurant plus clair de donner à voir en annexe les charges horaires individuelles des enseignants du programme ; au lieu de renvoyer, comme c'est le cas, à l'annexe D-008 qui donne à voir des emplois du temps au travers desquels le lecteur doit retrouver et recomposer péniblement les charges horaires hebdomadaires des enseignants. Cela dit, les évaluateurs externes considèrent le standard 4.02 comme atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Pour affirmer cette mobilité du personnel enseignant du programme, les auteurs de l'autoévaluation pourraient se contenter de fournir le décret portant sur les voyages d'études et les arrêtés rectoraux les organisant au niveau de la Faculté où le Département de Sociologie appartient. Malgré cela, vu que les voyages d'études sont un droit pour tous les enseignants chercheurs du supérieur et que ces derniers en font usage pour leur promotion au niveau du CAMES (exigences de participer à des colloques internationaux, recherches effectuées à l'étranger, etc.), les experts externes estiment que le standard 4.03 est atteint, vu le nombre de promus au CAMES dans le département.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d'admission dans le programme sont effectivement publiées et les preuves qui en sont données sont suffisantes. Les évaluateurs externes estiment que le standard 5.01 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Les listes des inscrits de 2010 à 2014 mentionnées ci-dessus ne sont pas fournies aux évaluateurs externes. Il ne semble même pas que cela soit nécessaire. Le rapport d'autoévaluation aurait dû se contenter de donner des chiffres et d'indiquer des pourcentages qui devraient suffire pour prouver ses allégations sur le point abordé par le standard traité. Nonobstant ce manquement au niveau de l'administration de la preuve, les évaluateurs externes considèrent que le standard 5.02 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

L'annexe F-002 donne à lire un accord de partenariat entre Plan International et le Département de sociologie de l'UCAD qui, de toute évidence, présente de l'intérêt pour le programme évalué pour ce qui est d'offrir aux étudiants inscrits à ce programme la possibilité d'accéder aux domaines investis par les activités de Plan International. Mais de tels accords devraient être multipliés. Mais en plus, il est de notoriété publique qu'il existe des possibilités académiques de transfert d'étudiants d'une Faculté à une autre, ainsi que des possibilités d'équivalence de diplôme délivrés par des Facultés différentes, toutes choses qui témoignent d'une mobilité des étudiants. En conséquence, les évaluateurs externes estiment que le standard 5.03 peut être considéré comme atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Les évaluateurs externes souhaitent que le travail d'encadrement du PER soit vérifiable au niveau de chaque enseignant selon son grade et son expérience avérée. Ils considèrent le standard 5.04 comme atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Il faudrait disposer d'un document établissant la liste des licenciés en sociologie qui ont effectivement été insérés dans des milieux professionnels vérifiables pour pouvoir juger du niveau atteint par l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel. Or ce document n'existe pas. Mais les échanges faits avec l'équipe d'autoévaluation autour des opportunités d'emploi qu'offrent les collectivités locales visitées par les étudiants chaque année dans le cadre des voyages d'études, les accords de partenariat établis avec des ONG, les quelques exemples d'insertion professionnelles réussies et connues, etc. indiquent que des efforts réels sont faits par le département pour réussir ce programme. Cependant il faut souligner que le Département de Sociologie ne dispose pas d'un budget susceptible d'être utilisé pour soutenir un tel programme, ce qui ne peut que limiter l'impact de celui-ci ; mais une telle contrainte est générale et existe dans tous les départements. Les évaluateurs externes estiment en conséquence de ce qui précède que le standard 5.05 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Si comme le dit le rapport d'autoévaluation, des ressources financières sont à disposition dans le budget institutionnel, pour quelles raisons les locaux du Camp Jérémy sont-ils dans le mauvais état où les experts les ont trouvés ? Mais il importe de faire la différence entre ce qui peut être du ressort exclusif du département et ce qui est par contre du ressort de la Faculté ou du Rectorat, comme par exemple la réfection des locaux. En conséquence, l'équipe d'évaluation externe estime que malgré ce manquement le standard 6.01 est atteint.

Appréciation globale sur le standard : Atteint.

L'analyse des réponses faites par le *Rapport d'autoévaluation* aux 19 standards qui constituent les 6 (six) champs d'évaluation en les rapprochant des conclusions de l'équipe d'évaluation externe donne le résultat suivant :

- **16 standards atteints : 1.01, 1.02, 2.01, 2.02, 3.02, 3.03, 3.04, 4.01, 4.02, 4.03, 5.01, 5.02, 5.03, 5.04, 5.05, 6.01**
- **03 standards non atteints : 1.03, 2.03, 3.01**

5. Points forts du programme

De ce qui précède se dégagent les huit points forts que voici :

- Un personnel enseignant et de recherche de bonne qualification et en nombre, huit moniteurs et quatre tuteurs ;
- Des apprenants conscients, engagés, organisés et responsables, autant de leur cadre de travail (gestion de la bibliothèque du département de sociologie) que des uns vis-à-vis des autres ;
- Un important travail d'assistance des apprenants assuré par les Moniteurs et les Tuteurs ;
- Le rôle particulièrement efficace de l'Assistante du Chef du Département. (NB : Cette Assistante est sur le point d'être secondée par une personne déjà recrutée) ;
- La précieuse fonction de régulation des rapports humains assurée par un enseignant désigné pour chaque niveau (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années) ;
- L'existence et la qualité acceptable des locaux disponibles pour l'exécution du programme ;

- Un système de communication moderne et performant (Blog-Spot, Page Face Book, etc.).
- Une forte culture d'opposition aux grèves récurrentes partagée par les enseignants et les étudiants.

6. Points faibles du programme

Huit points faibles sont identifiés :

- Des syllabus et plans de cours font défaut pour certains enseignements ;
- Faible présence des sociologues africains et des textes africains dans le programme ;
- Faible ouverture aux autres départements ou sections de sociologie du Sénégal et de la sous-région ;
- Insuffisance de contrats de partenariat avec d'autres institutions ;
- Difficulté d'accès des étudiants à leurs exercices et autres devoirs corrigés afin de pouvoir intégrer les remarques des enseignants à leur effort personnel ;
- Etudier, de concert avec les apprenants, les dispositions à prendre pour assurer un taux de réussite convenable et croissant.
- Faible sécurisation du centre de documentation réservé à la sociologie, le quel a subi un vol dans le passé ;
- Faible mise à contribution des professeurs de sociologie admis à la retraite pour l'encadrement des thèses et l'accompagnement des étudiants : les modalités de cette contribution sont à étudier.

7. Appréciations générales du programme

Bien qu'il soit encore à parfaire sur un certain nombre de points parmi lesquels figurent ceux contenus dans les dix recommandations formulées ci-dessous, le profil présenté par le programme de la licence en sociologie offert par le Département de Sociologie de l'UCAD mérite d'être reconnu. Car, les quelques standards non atteints pourraient être l'être, soit par une meilleure présentation des arguments déjà disponibles, soit grâce à un effort complémentaire à fournir.

8. Recommandations à l'établissement

- Renforcer l'accès des apprenants aux éléments se rapportant aux enseignements théoriques et pratiques dispensés tels que les syllabus, plans de cours, bibliographies, textes illustratifs choisis, exercices préparatoires, etc. ; ;
- Accentuer la présence des sociologues africains et de la sociologie africaine dans les enseignements, ainsi que dans les activités de recherche (mémoires et thèses) ;
- Améliorer le partenariat du département de sociologie de l'UCAD avec les autres départements et sections de sociologie du Sénégal, ainsi que des pays de la sous-région ouest-africaine ;
- Diversifier les champs de stages et d'études, en s'ouvrant davantage à d'autres réalités sociales que celles des entreprises : associations, collectivités humaines, territoriales, etc.
- Faire une étude plus approfondie, avec des moyens plus conséquents, des causes différentielles des différences notables constatées dans les taux de réussite entre les départements de la Faculté des LSH et en tirer des conclusions généralisables à publier.
- L'Eméritat devrait être examiné en vue de son adoption : le département de sociologie devrait mener une étude sur sa pertinence et porter le projet de son adoption.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Organiser des séminaires de formation pour une meilleure maîtrise des techniques et principes d'évaluation, ainsi que pour l'harmonisation des pratiques pour tous les experts de l'ANAQ ;
- Organiser des séminaires d'échange entre les experts d'une même discipline en vue de faire des propositions pour une meilleure pratique de l'enseignement dans cette discipline; et programmer la mise au point de manuels d'études sociologiques en Afrique ;
- Organiser des séminaires entre tous les experts en vue de proposer des critères généraux et spécifiques fiables d'appréciation des profils des candidats pour un poste d'enseignement dans l'enseignement supérieur ; il s'agit d'harmoniser les critères de sélection ;
- Apprécier pour chaque département les conditions et la situation de la recherche, car il existe un lien fort entre la qualité de l'enseignement et le niveau de la recherche, ainsi que le volume de publications.

10. Proposition de décision

Vu que 16 (seize) standards sont atteints sur 19, les évaluateurs externes proposent que l'**accréditation** soit acceptée. Néanmoins les insuffisances constatées et mises en exergue par l'équipe d'évaluation externe doivent être rapidement corrigées si des contraintes institutionnelles ne s'y opposent pas.